



DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
COMMUNE : LA CRÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE LA CRÈCHE

DE-300620-29

Transmission à la Préfecture le 27 JUIL 2020

Accusé réception le 27 JUIL 2020

Acte rendu exécutoire après publication le 27 JUIL 2020

La Directrice Générale des Services,
Marie-Cécile VATEL

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2020**

- Nombre de :
- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 27
- Suffrages exprimés : 29
- Pour : 29
- Abstention :
- Contre :

L'an deux mil vingt, le trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRÈCHE sous la présidence de Madame la Maire, en suite de sa convocation en date du vingt-quatre juin deux mil vingt.

Présents : L. HAMOT, L. GRELAUD, M.L.WATIER, S. GIRAUD, E. AUZURET, S. GUILLON, S. FAVRIOU, P. ROSSARD, M. PETITCOULAUD, S. FORTHIN, C. GARREAU, J.Y. GRARD, C. MORISSON ROSSARD, C.HERAUD, E. DELANEAU, Y. MAILLOU, L. MATHIEU, Y. TOURET, E. GUILLIOT BOZIER, D. BARANGER, C. OMBRET, S. GUITARD, S.DUPLUS, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, C. RENAUD et A. IMBERT

Excusés et représentés :
R. PETTEX SORGUE donne pouvoir à S. GIRAUD
A. DOMIN donne pouvoir à L. GRELAUD

Secrétaire de séance :
M.L. WATIER

RESTAURATION SCOLAIRE ÉLÈVES : TARIFS 2020/2021

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des tarifs applicables aux élèves fréquentant la restauration scolaire pour l'année scolaire 2020/2021. Elle propose de retenir une augmentation des tarifs de 2 %.

Ce point a été examiné par la Commission petite enfance, jeunesse le 18 juin 2020 et par la Commission budget, finances et prospective le 17 juin 2020 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020 pour les élèves, selon les modalités suivantes :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS EN EUROS / ENFANT/ REPAS / TTC
1	De 0 € à 199 €	1,05
2	De 199,01 € à 499 €	1,66
3	De 499,01 € à 769 €	2,25
4	De 769,01 € à 879 €	2,77
5	De 879,01 € à 1009 €	3,05
6	De 1009,01 € à 1 199 €	3,16
7	De 1199,01 € à 1450 €	3,21
8	Plus de 1 450,01 €	3,41

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.



La Maire,

Laetitia HAMOT